YERRES

Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTÉ N° 2000/44
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ALARME SONORE AUDIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU, l'arrêté municipal de lutte contre les bruits de voisinage, n° A.99/123 du 25 Août 1999
VU Le Code des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2212-2, L.2213-4 et L. 2214-4
Vu le code de la santé publique, et ses articles L.1,L.2,L.49, L.772 et R.48-1 à R.48-5,
Vu la demande formulée par Monsieur Jean-Claude FOULON
domicilié à YERRES : 5, allée des Myosotis

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté n° A. 99/123 du 25 août 1999 :
Monsieur Jean-Claude FOULON est autorisé à installer au :

- 5, allée des Myosotis à 91330 YERRES, un dispositif d'alarme sonore audible de la voie publique.

Article 2 : Monsieur Jean-Claude FOULON désigne comme responsables de ce système d'alarme, pendant son absence :

Monsieur Denis BANNIER 8, allée des Myosotis 91330 YERRES ☎ : 01.69.83.82.21	Monsieur Gilbert QUEFFEULOU 2, allée des Myosotis 91330 YERRES ☎ : 01.69.48.16.17

En cas d'empêchement de ces personnes, Monsieur Jean-Claude FOULON devra désigner un autre responsable et en informer, immédiatement, le service de la Police Municipale.

Article 3 : En cas de déclenchement intempestif, et en l'absence d'une personne en mesure de couper l'alarme, les services de Police pourront intervenir afin de faire cesser la nuisance.

Article 4 : La durée de l'alarme devra être temporisée à 3 minutes maximum.
Monsieur Jean-Claude FOULON reste responsable, vis à vis des tiers du bon fonctionnement de l'installation.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, ou tout autre personne dépositaire de l'autorité municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa.

Fait à YERRES, le 17 Mars 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
27 MARS 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY